



DEPARTEMENT DES PYRENEES-ORIENTALES
VILLE DE CERET

Date de convocation :
14/09/2023

Nombre de conseillers
municipaux

En exercice : 29
Présents : 20
Procurations : 08
Votants : 28

OBJET :

FINANCES

==--==

**Confirmation adhésion à
la Mission Locale des
Jeunes (MLJ) des
Pyrénées- Orientales**

====

En l'an deux mille vingt-trois et le vingt septembre, à vingt heures, le Conseil Municipal de cette commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la Loi, en mairie, en session ordinaire, sous la présidence de Monsieur Michel COSTE, Maire.

Présents :

M. COSTE Michel, Maire, M. ANGULO José, Mme JUSTAFRE Stéphanie, M. DUNYACH Denis, Mme MENAHEM Sophie, M. BELTRAN José, M. VILA-PASOLA Marti, Adjoints ; Mme BENARD Gisèle, M. COSTE Jean-François, Mme BOISDRON Gisèle, Mme BOURDIN Géraldine, M. PREHAM Anthony, M. BERTHELOT Stéphane, M. INGHAM John, Mme DUNYACH Monique, Mme OHN Christiane, M. CARLES Yves, M. PUIGMAL Patrick, Mme TORRENT Michèle, Mme QUER Martine, Conseillers Municipaux.

Absent(s) ayant donné procuration :

Mme BARANOFF Brigitte adjointe, à Mme MENAHEM Sophie, adjointe, Mme LACOMBE Maria adjointe, à M. BELTRAN José, adjoint, Mme BRISSAUD Mina, conseillère municipale, à Mme BOISDRON Gisèle, conseillère municipale, M. BORREILL Philippe, conseiller municipal à M. COSTE Michel, Maire, Mme CAPEILLE Sandrine, conseillère municipale, à M. DUNYACH Denis, adjoint, M. REDONDO Simon, conseiller municipal, à M. ANGULO José, adjoint, Mme BOISORIEUX Michèle, conseillère municipale, à Mme DUNYACH Monique, conseillère municipale, M. PARAYRE Jean, conseiller municipal, à Monsieur PUIGMAL Patrick, conseiller municipal.

Absent(s) : M. PLANES Jean-Jacques, conseiller municipal.

Secrétaire de séance : Mme BOURDIN Géraldine

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment ses articles L.5212-20, L.5212-19, R2151-1 et R.2151-2,

Vu le rôle de la Mission Locale des Jeunes des Pyrénées-Orientales, qui accompagne les jeunes de 16/25 ans en particulier, en matière d'emploi, en développant des plans d'actions en direction des entreprises,

Il est fait rappel du partenariat instauré par la commune depuis des années avec la MLJ en accueillant dans les locaux municipaux de la résidence administrative l'antenne locale. Cette coopération permet à la commune d'obtenir une compensation de 50 % venant en diminution de la contribution annuelle que la commune verse à la MLJ.

Il est proposé de confirmer l'adhésion de la ville de Céret à la Mission Locale des Jeunes des Pyrénées-Orientales, par le paiement d'une cotisation annuelle fixée sur la population DGF.

LE CONSEIL MUNICIPAL
Entendu le rapport et après en avoir délibéré,
DECIDE
à l'unanimité de ses membres présents ou représentés

- **CONFIRME** l'adhésion annuelle à la Mission Locale des Jeunes des Pyrénées-Orientales, au 01 janvier de chaque année,

- **DONNE** tout pouvoir à Monsieur le Maire ou son représentant pour la bonne exécution des présentes.

Ainsi fait et délibéré à CERET, les jour, mois et an susdits.

Le Maire de CERET
Michel COSTE

La secrétaire de séance,
BOURDIN Géraldine



A handwritten signature in blue ink, consisting of several overlapping loops and a long horizontal stroke extending to the right. It is positioned to the right of the official seal.